



01-12 NOV 2021
GLASGOW

COP26

IN PARTNERSHIP WITH ITALY



LE MDE FAIT LE BILAN

COP26 GLASGOW : ENTRE BILAN ET RETOMBÉES, HAÏTI SALUE UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION

La vingt-sixième conférence des parties (COP26) à la Convention Cadre des Nations-unies sur le changement climatique (CCNUCC) a eu lieu du 31 octobre au 12 novembre 2021 dans la ville de Glasgow, en Écosse avec la participation de près de 40 mille délégués des 197 Parties signataires de la CCNUCC, dont Haïti avec une délégation de 16 personnes. Organisée sous la présidence du Royaume-Uni et en partenariat avec l'Italie, la COP26 a été une opportunité pour démontrer d'une part, l'urgence et les opportunités d'une économie zéro carbone, et d'autre part, de poursuivre les actions pour atteindre la mise œuvre complète des objectifs définis dans l'Accord de Paris.

En effet, à l'échelle mondiale, les émissions de gaz à effet de serre ne cessent d'augmenter. Les premiers signes du changement climatique sont déjà visibles. Selon le sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié en août dernier, l'urgence climatique n'a jamais été aussi pressante. C'est dans ce contexte que sous le leadership du Ministre de l'Environnement d'Haïti M. James CADET, la délégation d'Haïti a participé aux négociations de cette vingt-sixième COP organisée de ce contexte de la pandémie Covid19, avec une saveur exceptionnelle où la complexité et l'incertitude de son organisation, les enjeux d'accès ont été omniprésents.

Positions du gouvernement haïtien sur les enjeux de la cop26

La participation de la délégation d'Haïti à la COP26 a permis aux différents délégués de participer aux négociations, de réaliser et participer aux événements parallèles, notamment conférences et réunions bilatérales et multinationales. A travers ces activités, les délégués haïtiens ont porté le positionnement du gouvernement haïtien qui est guidé par les circonstances nationales, notamment le niveau de vulnérabilité du pays aux changements climatiques. Les positions défendues par Haïti lors de la COP26 s'alignent à celles des groupes de négociation auxquels il appartient, notamment le G77 & Chine, l'Alliance des petits états insulaires (AOSIS) et la CARICOM comme organisation régionale. Elles se résument ainsi :

1) **Sur l'atténuation** : Les pays développés doivent prendre les mesures pour réduire considérablement leurs émissions de GES. Cela passerait par la mise en place de politiques énergétiques plus vertes et plus agressives et par une suspension des subventions à l'exploitation des hydrocarbures fossiles, notamment le charbon.

2) **Sur le financement climatique** : Augmenter considérablement les soutiens financiers aux pays en développement, notamment aux plus pauvres et plus vulnérables comme Haïti. Ce soutien financier doit permettre d'accélérer le processus d'adaptation ainsi que celui d'éviter, de réduire et d'adresser les pertes et dommages.



3) **Sur l'adaptation et les pertes et dommages** : À l'issue de cette COP, l'adaptation doit être élevée au plus haut niveau de l'agenda politique mondial. Elle doit être considérée comme une urgence. À cet effet, elle doit être traitée de façon égalitaire avec l'atténuation et par conséquent il faudra augmenter son financement, essentiellement à partir des sources publiques, avec des cibles particulières pour les petits états insulaires en développement (PEID) comme Haïti.

4) **Sur la transparence** : Le succès de la lutte mondiale contre les changements climatiques passera par un système de transparence approprié et robuste. Ainsi, à côté d'un soutien plus soutenu pour le renforcement des capacités des pays vulnérables comme Haïti, il est important d'avoir une bonne compréhension de la mise en œuvre de la notion de « flexibilité », d'éliminer le risque du double comptage dans les tableaux sur le soutien fourni et mobilisé et d'utiliser des tableaux qui favorisent la Transparence, la Responsabilité, la Consistance, la Comparabilité et l'Intégralité (TACCC pour son acronyme en anglais).

5) **Sur les marchés** : Prévus à l'article 6 de l'Accord de Paris, les mécanismes de marché doivent impérativement éviter le double comptage, favoriser l'intégrité environnementale, financer l'adaptation (entre 2-5% des recettes pour le Fonds d'Adaptation) et limiter les activités de transition du MDP du Protocole de Kyoto.

6) **Sur les calendriers communs pour les CDN** : Il faut respecter scrupuleusement les provisions de l'Accord de Paris à ce sujet, c'est-à-dire un cycle de financement de 5 ans pour les révisions.

Un agenda bien chargé pour le Ministre de l'Environnement à la COP26

Dans son rôle de chef de la délégation d'Haïti à la COP26 à Glasgow, le Ministre de l'Environnement a eu un agenda bien chargé durant son passage en Ecosse pour la COP26. Le Ministre a participé au segment de haut niveau de la COP26 où il a prononcé un discours au nom du gouvernement haïtien résumant la position officielle d'Haïti pour cette vingt-sixième conférence des parties (COP26) sur les changements climatiques.

En marge de la COP26, le Ministre de l'Environnement M. James CADET a réalisé une dizaine de rencontres bilatérales visant principalement la recherche de nouveaux partenaires, le renforcement des partenariats existants et surtout la mobilisation de ressources pour le pays. C'était aussi l'occasion pour le Ministre de l'Environnement d'animer aux côtés de l'Ambassadeur d'Haïti au Royaume-Uni M. Euvrard Saint-Amand et l'expert en changement climatique Dr. Kénel DELUSCA, l'événement parallèle organisé par la délégation d'Haïti autour du processus du Plan National d'Adaptation (PNA).





Les retombées de la COP26

- L'adaptation, l'atténuation et le financement sont tous renforcés dans un équilibre complexe et délicat soutenu par toutes les parties.
- Après six ans de négociations acharnées, les points en suspens qui empêchaient la mise en œuvre complète de l'Accord de Paris sur les marchés du carbone et la transparence ont finalement été approuvés.
- Lors de la COP15 à Copenhague, en 2009, les pays développés se sont engagés à aider financièrement les pays du Sud à atténuer les changements climatiques en mobilisant une diversité de sources financières à hauteur de 100 milliards USD par an avant 2020. Cet objectif n'a malheureusement pas été atteint. Reconnaisant l'échec des pays développés, le Pacte de Glasgow les exhorte à atteindre la cible des 100 milliards par an le plus rapidement possible, en attendant qu'un nouvel objectif beaucoup plus ambitieux soit fixé en 2025.
- L'adaptation a fait l'objet d'une attention particulière au cours des délibérations. Les parties ont établi un programme de travail pour définir l'objectif mondial en matière d'adaptation, qui identifiera les besoins collectifs et les solutions à la crise climatique qui touche déjà de nombreux pays.
- Au cours des négociations sur le financement climatique, les pays du Sud et les États insulaires dont Haïti ont réclamé la mise en place d'un mécanisme de financements pour les pertes et dommages que les efforts d'adaptation ne sauront éviter. Le Pacte de Glasgow ne livre pas sur cette demande et prévoit uniquement un « dialogue » sur la question et l'allocation d'un financement, encore inconnu, au Réseau de Santiago . La COP26 marque donc des promesses brisées en matière de finance climatique et n'apporte pas de nouvelles cibles précises pour aider les pays du Sud et les pays insulaires à faire face à l'urgence, alors que leurs besoins augmentent de manière exponentielle.

La participation d'Haïti à la COP26 renforce les motivations du pays à raffermir les actions déjà réalisées au niveau national dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, notamment: l'élaboration de la politique nationale de lutte contre les changements climatiques (PNCC), l'élaboration du plan national d'adaptation (PNA) et d'une stratégie de communication, élaboration du document de communication sur l'adaptation, la révision de la contribution déterminée au niveau national (CDN) et du plan d'Action National d'Adaptation (PANA), définition du système de Measure, Reporting and Verification (MRV) pour les secteur cibles de la CDN, etc.





Un remerciement spécial aux partenaires

Le Ministère de l'Environnement (MDE) remercie ses partenaires qui ont supporté la participation d'Haïti à la 26ème Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Ces remerciements s'adressent particulièrement au Programme des Nations pour le Développement (PNUD), au Programme Alimentaire Mondial (PAM), à l'Ambassade de Taiwan en Haïti, le bureau de Coordination des Nations-Unies en Haïti, le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE), la Croix-Rouge Haïtienne, à NAP Global et à l'OPS/OMS. Merci !

A propos de la COP26 ?

La COP - abréviation de "Conférence des parties" - est un sommet annuel qui réunit 197 nations pour discuter du changement climatique et de la manière dont les pays - et nous tous - prévoient de le combattre. Elle fait partie de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, un traité international signé par la quasi-totalité des pays et territoires du monde, qui vise à limiter l'impact de l'activité humaine sur le climat. La COP26 est la 26e réunion de ce type depuis l'entrée en vigueur du traité le 21 mars 1994.

-FIN-

